

Diocèse d'Aix et Arles

(Dernière mise à jour le : 22/11/2023)

Historique

L'actuel diocèse d'Aix & Arles comme son nom l'indique recouvre approximativement les territoires des anciens archevêchés d'Aix et Arles. L'origine du diocèse remonte aux sources du christianisme en Provence. Le souvenir des premiers témoins de l'Évangiles est très cher aux provençaux. Les frontières géographiques ont variés au cours des siècles, jusqu'à la Bulle Patermae Caritatis de 1822 qui a réuni les deux archidiocèses d'Aix et Arles. L'archevêque d'Aix et Arles avait hérité aussi du titre d'Embrun qui fut transmis par décret de la Congrégation des évêques, le 31 décembre 2007 au siège de Gap. Depuis la nouvelle organisation des provinces ecclésiastiques en France, le diocèse d'Aix a perdu son statut d'église métropolitaine au profit de Marseille.

Actuellement le diocèse est organisé en 10 doyennés recouvrant les 3 anciens archidiaconés de Tarascon, Arles et Aix.

Géographiquement, le diocèse d'Aix et Arles se partage avec le diocèse de Marseille le territoire des Bouches-du-Rhône.

Responsable des archives

Alexis Chopin

Adresse du service d'archives

Maison diocésaine, 7, cours de la Trinité,
CS 70780, 13625 Aix-en-Provence Cedex 1

Téléphone / Fax

04 42 17 58 10 / 04 42 17 58 10

Adresse mail

archives.dioceseaix@catho-aixarles.fr

Site internet

Conditions de consultation et de communication

Les consultations se font sur rendez-vous.

Les documents sont consultables selon les délais prévus au titre IV, articles 15 à 21 du Directoire pour la gestion des archives diocésaines (délai général de communicabilité de 30 ans, porté à 50 ans pour les documents relatifs à l'activité de l'évêque, à la gouvernance du diocèse, à la gestion financière du diocèse, les documents contenant des informations relatifs à la vie privée, à la carrière ou à l'intimité des personnes - délai applicable à partir de la date de décès de la personne ; les registres de catholicité ne sont pas consultables).

Les magasins ont une capacité de +/- 1250 ml., collection des registres de catholicité comprise, plus 153 ml. de Bibliothèque patrimoniale. Cependant un espace est dédié aux archives intermédiaires. Les fonds conservés vont de 1803 à 2015 (sauf pour la bibliothèque).

Instruments de recherche

Communiqués par l'archiviste au moment de la demande de recherche.

Les fonds

Fonds Principal

Archives de l'administration épiscopale et curiale :

Volume : 82 ml. Dates extrêmes : 1803-2015.

C'est l'ensemble le plus important du service d'archives, réparti sur plusieurs séries du cadre de classement pour la période de 1803 à 2015. Cependant ces archives sont seulement identifiées mais non classées. On y trouve :

Dans la série A : des documents relatifs aux relations avec le Saint-Siège ((bulles pontificales, rapport des visites ad limina, indults) ;

Dans la série B : les documents liées au fonctionnement de la Conférence des évêques de France ; les documents relatifs aux relations avec les autres évêchés et quelques mandements de ces évêques ;

En série D : on retrouve les quelques « papiers d'évêques » qui n'ont pas fait l'objet d'un classement par fonds ainsi que des dossiers relatifs à certaines fonctions du clergé diocésain ;

La série E : conserve les mandements des évêques d'Aix & Arles, les dossiers des divers conseils de l'évêque ;

La série F : discipline diocésaine est assez pauvre et se limite à quelques visites canoniques du début du XXème siècle ; à l'exception de l'enquête dite Boulard (1960) qui est complète.

Dans la série G : il faut mentionner un dossier de la crise de la liturgie lyonnaise, les originaux de préparation du sanctoral diocésain, et les dossiers liés au culte des reliques notamment la vérification des reliques de 1803-1804 qui couvrent les paroisses du Rhône au Var (55X1-55X4) ;

En série H : on retrouve quelques dossiers des conférences ecclésiastique du XIXè, quelques documents des petits séminaires, les papiers du Grand séminaire font l'objet d'un fonds (68X).

En série M : sortie de la période concordataire cette série est extrêmement pauvre.

Une série N : a été ouverte pour accueillir les archives de la Chancellerie. Se retrouvent dans ce classement : les registres des correspondances épiscopales, les indults, dispenses, et actes relatifs aux mariages.

À mentionner encore la Série R : pour les relations avec les Instituts religieux présents sur le diocèse au cours des 2 derniers siècles.

Archives "pastorales" émanant des services diocésains, des œuvres et mouvements :

Série K : Apostolat et œuvres, 14,40 ml (1803-2000).

Pour la période du XIXe, on notera quelques dossiers des diverses confréries de pénitents et d'œuvres spirituelles et caritatives. On ne cherchera ici que les traces de la relation avec les responsables. À partir de 2000 c'est la série I qui accueille ces archives des services diocésains.

Les archives des Service, des Mouvements et Œuvres déposées ou versées font l'objet d'un classement par fonds.

Registres de catholicité :

79,20 ml.

Le service conserve la collection diocésaine à partir 1841 jusqu'en 1972. Les registres antérieurs font l'objet d'un dépôt aux archives départementales.

37,80 ml.

La collection paroissiale déposée par les paroisses est conservée dans un local indépendant. Il s'agit des registres de 1802 à +/-1930 selon les paroisses.

Archives paroissiales :

Série P - 18,90 ml.

Dans cette série dit « vrac des paroisses » se retrouvent seulement les papiers éparses émanant des différents bureaux de la curie depuis le début du XIX siècle. Ils sont classés chronologiquement selon quatre

périodes : 1803-1906 ; 1907-1965 ; 1966-2000 ; depuis 2001.

Les archives déposées par les paroisses sont classés par fonds dans la série en continue.

Archives des membres du clergé :

Série Z- 9 ml.

Les fonds particuliers des prêtres sont très variables, dans leur volume, et dans leur contenu selon les fonctions assumées par le prêtre. Les fonds les plus importants sont archiver dans la série en continue.

Documentation imprimée :

La collection de la semaine religieuse, des ordos et des annuaires est complète et est mise à la disposition en salle de lecture.

À ce jour, il n'existe pas de collection de bulletins paroissiaux.

24 ml. – Collection du journal l'Univers de 1846 à 1899.

21 ml. – Collection du journal « La Croix de Provence.

2,10 ml. – Collection de journaux locaux.

153 ml. - Mais aussi une bibliothèque patrimoniale répertoriée dans une base de données où l'on trouve le fonds ancien de la Bibliothèque du Séminaire (avant 1811), une collection de missels, bréviaires, livres de piété, bibles, missels 'autel, livre de catéchèse, propre diocésain anciens etc.

Archives figurées :

2,20 ml. - Le service dispose d'une importante collection d'images pieuses et d'images mortuaires, classées thématiquement ou par éditeur.

1,80 ml. - La collection des cartes postales est classée géographiquement.

12 ml. - A cela il faut ajouter une collection d'affiches et d'iconographies diverses provenant de l'ancien service de documentation.

4,50 ml. - Le fonds des diapositives et de films fixes n'est pas traité.

Archives audiovisuelles :

+/-2 ml. - Série qui pour l'instant est en voie de collecte.

Archives numériques :

Elles ne sont pas encore prises en charge par le service, à l'exception de CD-ROM ou cassettes qui peuvent se trouver dans les fonds traités.

Autres fonds

Fonds des Filles de Notre-Dame de Miséricorde d'Aix : le service a recueilli un tout petit fonds de la Congrégation de Notre-Dame de Miséricorde qui lui a été remis par la prieure du Clarisses-Capucines d'Aix où est décédée la dernière religieuse de cet ordre.

Archives du Tribunal ecclésiastique de seconde Instance d'Aix-en-Provence : 31, 60 ml.

Fonds musical, provenant des derniers maîtres de chapelle de la cathédrale d'Aix : fonds en cours de classement, 14 ml.